

# JOURNAL DE FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU DIMANCHE, 12 FEVRIER 1797.

*De Philadelphie, le 15 Décembre.*

Les regrets de tous les honnêtes gens suivront M. Washington dans l'asyle champêtre où il se propose de se retirer. Il n'étoit peut-être réservé qu'à lui de donner, dans ce siècle de corruption, l'exemple d'un homme au dessus de la pourpre; la prenant, sans l'avoir ambitionnée, la quittant sans la regretter. Il a été dit (dans notre N<sup>o</sup>. 40.) qu'une adresse de remerciemens lui avoit été présentée par une députation du congrès. Cette pièce étoit de la teneur suivante :

„Nous vous remercions, Monsieur, de l'état fidèle et détaillé que vous avez donné de la situation actuelle de notre pays, et nous nous joignons sincèrement à vous pour remercier la toute-puissante providence pour la prospérité et la félicité dont jouit, d'une manière si particulière, le peuple des Etats-Unis.

„Nous reconnoissons, comme vous, les avantages qui résultent des mesures que vous avez adoptées, et qui ont été si heureusement mises à exécution pour maintenir la paix, cultiver l'amitié, et avancer les progrès de la civilisation parmi les tribus indiennes des frontières occidentales.

„Nous remarquons avec joie que les postes militaires, occupés par les troupes angloises, ont été délivrés cordialement, et avec autant de promptitude que les circonstances pouvoient le permettre, et que les autres articles conclus avec l'Angleterre et avec l'Espagne, qui étoient l'objet d'arrangemens éventuels, sont sur le point d'être exécutés fidèlement et paisiblement.

„Nous sommes, comme vous, parfaitement d'avis que l'importance de notre marine exige une force navale pour la protéger contre les insultes et les déprédations étrangères, et notre

solicitude, pour atteindre cet objet, sera toujours proportionnée à son importance.

„Nous regrettons sincèrement que, lorsque la conduite des Etats-Unis a été uniformément marquée au coin de la justice, de la modération et de l'amour de la paix, dans leurs relations avec toutes les puissances étrangères, notre commerce se trouve gêné et molesté par les croiseurs et les agens de la république françoise, dans les Indes-Occidentales. Dans la confiance où nous sommes qu'il n'existe, de notre part, aucun sujet de plainte qui puisse autoriser la France à troubler notre tranquillité, ou à rompre les nœuds d'une amitié cimentée par la foi des traités, nous ne pouvons qu'exprimer nos plus vifs regrets, de ce que des rapports officiels vous aient donné la certitude que notre commerce a été troublé de la manière la plus alarmante. Nous nous flattons encore que la justice et la considération de nos intérêts mutuels ramèneront les conseils de cette nation à des sentimens plus modérés; mais nous connoissons aussi la situation dans laquelle les événemens peuvent nous placer, et nous ne sommes pas sans nous être préparés à adopter un système de conduite, compatible avec la dignité d'une nation respectable, et que la nécessité peut nous obliger de poursuivre.

„C'est bien sincèrement que nous reconnoissons avec vous que les Etats-Unis ont, sous leur gouvernement fédératif, éprouvé un accroissement rapide de prospérité dans leurs rapports politiques et commerciaux : et en réfléchissant aux causes de ces heureux résultats, nous ne pouvons nous dispenser de les attribuer à notre excellente constitution et à la sagesse de nos lois; mais nous manquerions à la justice et à la reconnaissance, si nous ne faisons hommage d'une

partie de ces avantages à votre vertu, à votre fermeté et aux talens que vous avez déployés dans le cours de votre administration, et qui se sont montrés avec tant d'éclat dans des circonstances extrêmement délicates et difficiles. C'est donc avec le plus sincère regret que nous recevons en ce moment la notification officielle que votre intention est de vous retirer et de renoncer à tout emploi public au service de votre pays.

„Lorsque nous nous rappelons les diverses époques de votre vie publique, si longtems et si heureusement employée dans les fonctions les plus difficiles, tant civiles que militaires, dans les combats que nous avons eu à soutenir pendant la révolution américaine, et dans les mouvemens convulsifs que l'état a éprouvés encore tout récemment, nous ne pouvons envilager votre démission sans vous témoigner notre tendre attachement, et sans que notre plus vive sollicitude vous accompagne dans votre retraite; mais il nous reste, en vous perdant, l'idée consolante que votre exemple influera sur la conduite de vos successeurs, et que les Etats-Unis continueront de jouir d'une administration sage, juste et énergique. „

*Suite de Londres, du 30 Janvier.*

*Suite de la séance de la Chambre des Communes du 29.*

M. Fox continue: „D'un autre côté, quel qu'importance qu'on veuille donner à la Belgique, est-elle assez grande pour autoriser la continuation d'une guerre si longue, si hasardeuse, si destructive? Vaut-elle les trésors et tout le sang qu'on a déjà répandu et qu'on se dispose à répandre? Devons-nous pour elle sacrifier encore cent millions et cent mille hommes? Mais ensuite sommes-nous sûrs de l'acquérir après tant de sacrifices? L'histoire des dernières campagnes et l'expérience ne nous encouragent point à concevoir de grandes espérances; et l'Empereur, qui est aujourd'hui notre ami, peut être demain notre ennemi. Il y a huit mois, ce n'étoit pas lui qu'on citoit pour modèle de fidélité, c'étoit le Roi de Sardaigne. Je ne prétends pas accuser ce Roi d'avoir manqué à la foi, je sais qu'il a été nécessité par les circonstances: mais l'Empereur ne peut-il pas aussi être forcé par elles? Nous lui avons déjà fait de fortes avances. Il lui est impossible de continuer la guerre, si nous ne continuons de lui en fournir les moyens. Je ne crois pas qu'il puisse nous en coûter moins de deux millions par an: or serons-nous toujours en état de les lui donner? et le jour que nous cesserons de le faire, ce prince ne sera-t-il pas contraint de renoncer à notre alliance? Ce sont toutes ces considérations qui devoient être pées, et le mi-

nistre qui aura négligé de le faire, se rend responsable de l'événement.

Envain, réclamerait-il, pour se justifier, le traité de 1793, par lequel on s'est engagé à ne point mettre bas les armes sans le consentement de l'Empereur. Je m'opposai dans le tems à ce traité, par le motif même qu'il deviendrait un jour un obstacle à la paix. Mais prenons-garde qu'en nous appuyant de ce traité, nous fonctionnons formellement ce même raisonnement du directoire, qui excite tant d'exclamations. Je n'approuve certainement pas qu'on oppose la constitution de France au droit public de l'Europe; mais aussi n'exigeons pas des françois plus d'égards pour nos arrangemens, que nous n'en avons pour les leurs. Nous n'avons pas plus de droit de leur objecter nos traités pour régler leurs frontières, qu'eux de faire valoir leurs réglemens intérieurs. On s'est fort récrié sur l'observation de M. Delacroix, qu'il seroit impossible de déroger à la constitution à l'égard de ces frontières, sans convoquer les assemblées primaires; mais cette observation, qu'on regarde comme une exagération, me paroît au contraire être une explication qui adoucit beaucoup le principe qu'il avoit établi d'abord. En effet, si une puissance me demandoit l'avance d'un subside, je ne croirois pas l'avoir refusé pour lui avoir répondu que je ne pouvois le faire sans le consentement de la Chambre des Communes, parceque notre constitution en fait une loi essentielle et qu'on ne peut enfreindre. Ainsi quoique nous ne devions aucun respect à la constitution françoise, nous ne devons pas trouver si étrange que le gouvernement de France nous fasse valoir les obstacles qu'elle met à sa condescendance pour nos volontés.

M. Fox, après avoir observé que faire de la restitution de la Belgique le *sine qua non* du traité, c'est s'engager à continuer la guerre jusqu'à ce qu'on s'en soit comparé, et avoir déclaré que ce seroit une folie de vouloir la conquérir par les armes, demande que le ministre s'explique clairement sur ce point. Je connois, dit-il, l'usage qu'on fera des termes de l'adresse qu'on propose, si la Chambre a l'indiscretion de l'adopter. On aura soin de publier qu'elle n'a pas contracté d'engagement spécial sur aucune des conditions de la négociation; qu'elle n'entend continuer la guerre que pour forcer l'ennemi à souscrire à des termes honorables. Mais ces ruses n'en imposent plus à la nation. Le tems de ces artifices est passé. Cette Chambre n'a point assez la confiance, cette Chambre ne mérite pas assez la confiance.....

Ici M. Fox est appelé à l'ordre par M. Yorke, & il s'élève à ce sujet une contestation, dans laquelle on se plaint qu'on n'ait pas laissé achever la phrase. — Elle est expliquée & un peu adoucie par M. Fox, qui convient en même tems ne s'être pas exprimé en termes aussi respectueux qu'il l'eût désiré. Il termine cette explication en disant que si la Chambre pense comme lui, que les Pays Bas ne doivent point être le *sine qua non* de la paix, elle doit rejeter l'adresse qu'on lui propose. Il observe que d'après les pièces communiquées, on ne voit pas encore si l'Empereur prendrait part ou non à la négociation; que s'il n'y avoit pris aucune part, ce qui étoit le plus présumable, on avoit raison de suspecter la sincérité des ministres. Il leur fait reproche de n'avoir pas même fait mention des Cortes, qui cependant avoient de grands titres à la protection de l'Angleterre. Il avertit ensuite que le seul moyen de sauver ce pays de sa ruine, c'est de changer de système tant au dedans qu'au dehors; c'est non pas de changer la constitution, mais de la lui rendre. Alors le peuple sera écouté; alors il saura bien arrêter le ministre.

„Je dois parler, dit-il, ouvertement sur ce sujet. J'aime la constitution sous laquelle je suis né, mais ce n'est pas celle que les ministres ont fabriquée. Celle-ci doit être changée & les ministres avec elle; sinon, vous n'aurez pas la paix. Ce n'est ni la chaleur de l'imagination, ni une inimitié personnelle, ni l'envie de remplir leurs places, qui me fait parler ainsi; c'est une conviction fondée sur une longue expérience. Vous attribuez tous vos malheurs à la mauvaise étoile du ministre; & moi, je les attribue à une incapacité évidente dans toute sa conduite. Je dois reconnoître cependant qu'il les avoit prévus lorsque parlant au marquis de Rockingham, qui étoit à la tête de l'administration qui terminoit la guerre d'Amérique, & dont j'avois l'honneur d'être membre, il disoit, „quand les calamités dont nous sortons seront oubliées, de nouvelles guerres seront faites par de nouveaux ministres qui seront corrompus; & la voix du peuple ne sera pas capable de les en empêcher; à moins que vous ne réformiez sa manière d'être représenté dans cette Chambre.„ Il a lui même vérifié sa prédiction par sa propre conduite. Je prie la Chambre d'y donner toute son attention tandis qu'il en est encore tems, & de prévenir la ruine de ce pays par le seul moyen qui lui reste, qui est d'ôter sa confiance aux ministres. Je vous ai montré que vous n'aurez point la paix tant que vous vous en rapporteriez à eux. Je vous ai averti du danger; je vous ai indiqué le remède; j'ai fait mon devoir, faites le votre.„

M. Fox conclut en proposant l'amendement dont nous avons déjà parlé.

#### Extrait d'une lettre de Vienne, du 5 Février.

Sa Majesté vient d'établir pour les affaires Belges ouvertes et celles qui pourroient se présenter encore, un comité formé à l'instar de ceux, qui, durant l'insurrection Belge de 1790, avoient été formés à Luxembourg et à Trèves. Elle a nommé pour chef de ce comité M. le conseiller d'Etat et de finances de Limpins; pour conseillers rapporteurs M. M. de Mansfontet, chevalier de l'ordre Royal de Saint Etienne, ancien commissaire-général civil au Pays-Bas et conseiller au conseil des finances, le baron Goubeau d'Hoovorst chambellan actuel de l'Empereur, membre de la jointe d'Etat établie auprès de S. A. R. l'Archiduc Char-

les pour le ci-devant gouvernement-général des Pays-Bas, conseiller ordinaire et avocat-général au grand conseil desdits Pays-Bas et M. le conseiller au conseil intime de l'Empereur aux Pays-Bas de Poupez. Elle a nommé pour intervenant au dit comité M. le conseiller de finances de Barbier; pour auditeurs des comptes M. M. l'Agneau et de Chris, auditeurs de la ci-devant chambre des comptes des Pays-Bas; et pour officiaux des comptes M. M. l'Agneau frères, Quenonville, Cavalier et Holl. Ce comité est du reste subordonné à Son Excellence le ministre du Directoire suprême comte de Lazanski.

#### Suite de Paris, du 1er. Février.

L'indifférence des Parisiens sur les victoires de la république est toujours la même, et la nouvelle des 23 mille hommes faits prisonniers par Buonaparte, ne les a pas fait sortir un instant de leur apathie. En revanche les parisiens dansent beaucoup; les bals de la rue de Richelieu sont très fréquentés; c'est là que les femmes et les maîtresses des *Turcaret* du jour vont faire admirer leurs charmes et la richesse de leur costume. L'on ne le douteroit pas, à moins de connoître les personnages, que la France est devenue une république. Les restes des familles mutilées par le balancier de Robespierre et de Barrère, dansent aussi. Il y a chez la citoyenne Valence des bals privilégiés où ils se rassemblent. Les rentiers, que l'on croyoit sans souliers, ont également leurs bals; ils sont admis chez la citoyenne Lameth.

Les journaux Jacobins ont pris le parti de tourner en plaisanterie l'assassinat de Poncelet; ils disent que c'est une simple correction que l'on a infligée à ce citoyen, et qu'on s'est borné à le fustiger, pour lui apprendre à vivre.....

#### Des retranchemens près Huningue, le 1er. Février.

La nuit dernière à 11 heures, l'ennemi fit une attaque sur la redoute nouvellement construite près de la frontière Suisse, et destinée à faire la clôture des retranchemens de ce côté. Cette redoute étoit occupée par M. le capitaine de Sebottendorff du régiment de l'Empereur; M. M. les premiers lieutenans Sauer et Gutwill, du même régiment, commandoient sous lui, et étoient détachés en avant pour faire achever le nouveau fossé, et protéger les travailleurs. L'ennemi, croyant n'être point aperçu, se glissa jusqu'aux petits postes poussés en avant; ceux-ci, d'après l'ordre qu'ils avoient reçu, se retirèrent jusqu'à leur soutien. Le travail fut continué jusqu'à ce que l'ennemi se trouvât à très peu de distance, et au premier coup qu'il tira,

il fut accueilli par une décharge des mieux dirigées. Quoique l'attaque fût des plus vives, Mrs. les premiers-lieutenans Sauer et Gutwill restèrent fermes dans leur position, sans céder un pouce de terrain; cette courageuse résistance, secondée par le feu de la redoute où commandoit M. de Sebottendorff, ayant convaincu l'ennemi de l'impossibilité de réussir dans son projet, il prit enfin le parti de la retraite, après un combat d'une heure et demie, dans lequel il eut plusieurs hommes tués et blessés.

Malgré ce mauvais succès, l'ennemi renouva la vers les 4 heures du matin, l'attaque avec de plus grandes forces et encore plus d'impétuosité. Nos troupes soutinrent le choc avec leur bravoure accoutumée, de sorte qu'après un feu d'artillerie et de mousquetterie de deux heures, l'ennemi fut contraint de se retirer dans les lignes du Rhin; il fut fortement inquiété dans cette retraite par le feu de la redoute susmentionnée.

Tandis que le combat étoit engagé sur ce point, l'ennemi parut vouloir faire une attaque sur la redoute de Ste. Elisabeth. Tous les mouvemens et dispositions qu'il fit aussi dans cette journée, annonçoient quelque grande entreprise. Mais la manière dont il avoit été accueilli par le capitaine de Sebottendorff et les premiers-lieutenans dans ses deux attaques successives, et la certitude d'être reçu de la même manière sur tous les points, le firent renoncer à toute tentative, et l'amenerent vraisemblablement à la démarche nécessaire qu'il fit, en demandant au général prince de Furstenberg de capituler. A cet effet, un adjudant-général précédé d'un trompette, parut à 2 heures de l'après-midi, et fut conduit au quartier-général de S. A. S. Aussitôt après, les hostilités cessèrent, et l'on prit en considération les articles de capitulation proposés. A 6 heures du soir, l'adjudant-général françois retourna au camp ennemi, accompagné de M. le colonel baron de Rouvroi; après quoi, le même adjudant, ainsi que 3 officiers ennemis furent conduits au quartier-général pour y rester jusqu'à la clôture de la capitulation. — La perte de l'ennemi dans l'affaire d'hier a été très forte, la nôtre peu considérable.

*Du camp Impérial près Haltingen, le 3 Février.*

La tête de pont de Huningue est maintenant en notre pouvoir, et par-là toute la partie supérieure de la rive droite du Rhin se trouve entièrement déliivrée de l'ennemi. Le 1er de ce mois, à 4 heures du soir, les françois demandèrent à l'improviste à capituler; cependant les négociations se prolongèrent jusques hier à Midi que la capitulation fut signée. (*Suir la substance de la capitulation que nous avons donnée.*) Tous les ouvrages de l'ennemi seront démolis, et à cet effet, il a été arrêté une suspension d'armes de 6 semaines pour cette contrée du Haut-Rhin. Il ne sera démolé qu'une partie de nos ouvrages; toutes les redoutes, tranchées, fortins établis sur le ravelin, subsisteront, ainsi que les redoutes de Ste. Elisabeth, de St. Charles et St. Ferdinand. — Les 29, 30 et 31 Janvier, les ennemis firent de fortes sorties qu'ils réitérèrent jusqu'à 3 fois dans une nuit; mais ils furent constamment repoussés avec beaucoup de perte, et ils ne réussirent point à endommager nos ouvrages, quoique le 29 Janvier, ils eussent violé la neutralité; dans la nuit de ce jour, ils entrèrent, non par erreur, mais de dessein prémédité sur le territoire Suisse, dans la vue de nous surprendre. Lorsqu'ils eurent été repoussés, ils pillèrent 16 maisons du village de Petit-Huningue, appartenant à la Suisse. Ce matin, S. A. R. l'Archiduc Charles s'est mis en route de Lörrach pour le voyage qu'il projettoit de faire.

*Extrait d'une lettre de Lörrach, du 6 Février.*

Les dernières journées du siège de la tête de pont de Huningue ont été signalées par différens combats très vifs. Du 26 au 31, les françois firent plusieurs sorties, dans lesquelles ils sacrifièrent beaucoup de monde, sans pouvoir réussir à forcer les retranchemens des autrichiens.

En conséquence de la capitulation, les troupes impériales ont occupé hier la tête de pont, et l'isle du Rhin; ce fut le général françois Dufour qui leur remit ces postes qui avoient été évacués la veille par la plus grande partie de la garnison, après que l'on eut transporté sur la rive gauche l'artillerie, les munitions etc. A la suite de cette occupation, les otages ont été remis de part et d'autre.

\* \* \* M. le comte d'Altier est prié de donner son adresse à M. Boulet, chez M. Job. Daniel Köbler, marchand Epicier, vis-à-vis le corps de garde des canoniers, à Francfort sur-le-Mein; il a quelque chose d'intéressant à lui communiquer.

\* \* \* On prie M. Jeannot Finguerlin de faire retirer au Bureau de ce Journal plusieurs lettres qui l'intéressent.

\* \* \* La personne qui a acheté à Francfort une jument de trait, alezane pour M. Pascal, le prie de donner son adresse au Bureau de ce Journal.